

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON

BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX**Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 22 JUIN 2026****OBJET DE LA DELIBERATION : PARTENARIAT AVEC LOIRE FOREZ
AGGLOMERATION – STATIONS METEOS**

La Présidente certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de **20** sur lesquels il y avait **17 membres présents** et **0** membres représentés par pouvoir accordé, soit **17 membres votants** à savoir :**Présents :**

1- M. BERGER Rémi	11- Mme GENEPIER Sylvie
2- Mme BROSE Chantal, Présidente	12- M. GEROSIER Rémi
3- Mme CHEMINAL Maryline	13- M. LARDON Eric
4- M. CORNU Christophe	14- M. PALAIS Bertrand
5- M. COUCHAUD Patrice	15- M. PERRACHE Jean-Michel
6- M. CROZIER Julien	16- M. RASCLE Jean-François
7- M. DETOUR Claude	17- M. VERNET Gérard
8- Mme FAYARD Stéphanie	18-
9- M. FRECHET Daniel	19-
10- M. FRECON Laurent	20-

Absents avec excuses : M. BONNEFOY Jean-Yves - Mme BRUEL Nicole - M. POMPORT Pierre-Henri**Absents représentés : /****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. RASCLE Jean-François**

Madame la Présidente explique qu'une opportunité de partenariat avec Loire Forez Agglomération (LFA) est envisagée afin de développer les échanges de données et de mettre en place des stations météorologiques. La mise en œuvre de ce partenariat implique un investissement financier de la part du SMIF ainsi que la recherche de financements complémentaires auprès de partenaires institutionnels.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'approuver le principe d'un partenariat entre le SMIF et LFA portant sur les échanges de données météorologiques et la mise en place de stations météorologiques,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20260622-C03-20260622-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026

Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

- de mandater Madame la Présidente afin de définir, en concertation avec LFA, les modalités techniques, administratives et financières de ce partenariat,
- d'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la mobilisation des financements permettant la réalisation du projet,
- de valider toute convention ou tout engagement financier découlant de ce partenariat après finalisation des conditions de mise en œuvre et du plan de financement,
- de déléguer Madame la Présidente pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 22 juin 2026

La Présidente,
Chantal BROSSE

Le Secrétaire,
Jean-Françoise RASCLE

